

Clap de fin pour le « pacte enseignant » ?

Présenté en grande pompe comme une avancée pour revaloriser le métier et redonner du sens à l'engagement des enseignants, le « pacte enseignant » semble vivre aujourd'hui ses dernières heures. En effet, selon plusieurs médias comme *Challenges*, *TF1 Info*, *Yahoo Finance*, Emmanuel Macron aurait lui-même acté la « mise à mort du pacte », après des mois de critiques et une adhésion largement en deçà des attentes.



Pour rappel, le pacte enseignant lancé à la rentrée 2023, proposait aux professeurs d'augmenter leur rémunération en échange de missions supplémentaires (remplacement de collègues absents, accompagnement de projets, tutorat...). Mais très vite, a été dénoncé un système inefficace, inégalitaire et contraire à la logique du service public. De plus, le 1er juillet 2025, la Cour des comptes publiait un audit flash de ce dispositif qui éclaire, s'il en était encore besoin, les failles criantes de ce mécanisme censé répondre à la crise d'attractivité du métier d'enseignant et aux besoins de remplacement ponctuel. D'ailleurs, une part importante des établissements n'a jamais trouvé preneur : « moins d'un enseignant sur trois s'est engagé dans le pacte ».

Pour le SYNEP CFE-CGC, ce refus massif n'est pas un hasard : il traduit le rejet d'une logique de surtravail présenté comme une reconnaissance, alors qu'il s'agissait surtout d'un moyen de pallier la pénurie d'enseignants sans en traiter les causes. Loin de revaloriser le métier, ce dispositif a introduit une rémunération à deux vitesses, créant des écarts entre enseignants selon qu'ils acceptaient ou non d'y souscrire.

Si la décision de tourner la page du pacte est désormais évoquée par l'Élysée, elle apparaît avant tout comme un constat d'échec collectif car le gouvernement reconnaît implicitement que la logique du « travailler plus pour gagner plus » n'a pas sa place dans l'enseignement, un métier fondé sur la mission et non sur la productivité horaire.

Mais pour le SYNEP CFE-CGC, la fin du pacte ne doit pas être la fin du débat :

- Quelles perspectives pour la reconnaissance salariale réelle des enseignants ?
- Quelle politique de recrutement durable pour faire face à la pénurie ?
- Quelle place pour la liberté professionnelle et les projets de reconversion, plutôt que des dispositifs imposés ?

Le temps est venu d'un véritable « pacte de confiance », fondé avant tout sur une revalorisation salariale juste et lisible, une amélioration des conditions de travail et une écoute sincère des aspirations des personnels.

Plutôt que de multiplier les rustines administratives, il faut redonner aux enseignants la possibilité de se projeter, d'évoluer, de se reconverter si besoin... bref, de rester acteurs de leur parcours professionnel !

Le SYNEP CFE-CGC le rappelle : « On ne motive pas un corps enseignant en lui proposant des heures en plus, on le motive en lui redonnant du sens, du respect et des perspectives. »

Sylvie TUROWSKI

Tomber malade : un luxe à 10% !

Depuis le 1er mars 2025, les personnels de l'Éducation nationale ont découvert une nouvelle règle : **lorsqu'un agent tombe malade, sa rémunération n'est plus maintenue à 100 %, mais réduite à 90 % dès le deuxième jour d'arrêt** (après le jour de carence, bien sûr). Autrement dit : **être malade coûte désormais plus cher qu'avant**. Et comme toujours, la mesure est présentée avec la douceur feutrée de l'administration.

D'ailleurs, mi-octobre, un message envoyé sur les boîtes mail académiques informe les personnels d'une « régularisation progressive » de ces arrêts et précise que le calendrier a été établi « afin de préserver autant que possible la paye du mois de décembre » (ou peut-être permettre à l'État de percevoir plus d'impôts sur les revenus de l'année en cours !) : quelle délicate attention !

Comme si notre salaire de décembre était un cadeau de Noël que l'on se devait de ménager... Rappelons-le tout de même : à l'Éducation nationale, il n'y a pas de 13ème mois et notre paye de décembre n'a rien d'exceptionnel, si ce n'est qu'elle arrive à point pour les fêtes, ce qui, semble-t-il, inspire soudain à Bercy un élan de compassion budgétaire.

Le message officiel parle de « mise à jour des applications de la DGFIP » mais derrière ce jargon, la réalité est toute autre car des enseignants, des AESH, des personnels administratifs ou techniques perdent une partie de leur revenu en cas de maladie. De plus, des régularisations sur plusieurs mois risquent de tomber au cœur de l'hiver, fragilisant encore plus les agents les plus modestes et enfin, le tout est justifié au nom d'une « harmonisation » : un mot pudique pour dire « économies sur le dos des malades ».

Dans un contexte de surcharge de travail, de pénurie de remplaçants et d'épuisement généralisé, cette mesure relève de l'absurde. **On pénalise ceux qui tiennent debout et on culpabilise ceux qui tombent.**

La maladie n'est pas un choix, encore moins un confort car derrière chaque arrêt, il y a une fatigue accumulée, souvent aggravée par des conditions de travail intenable.

Cette décision n'est pas qu'un simple ajustement comptable car elle dit quelque chose de la façon dont on considère aujourd'hui les agents publics : comme des variables budgétaires, pas comme des professionnels engagés.

Pour le SYNEP CFE-CGC, il est temps de remettre du bon sens et de l'humain dans la gestion des personnels. La loyauté, la santé et la motivation ne se décrètent pas... au contraire, elles se respectent et se soutiennent. Ce que nous demandons, c'est le maintien intégral du salaire, la dignité et la reconnaissance du travail accompli.

Sylvie TUROWSKI

Élections professionnelles au sein de l'UES ACE EDUCATION, regroupant ACE EDUCATION, ESDAC HOLDING, Ecole Privée d'Enseignement des Arts Appliqués et de l'Image (ENAAI), et Centre de Management Hôtelier (CMH).

Le SYNEP CFE-CGC alerte sur le contexte économique et social difficile qui risque d'avoir un impact direct sur la pérennité des emplois et la qualité des conditions de travail de ces salariés. Il souligne l'importance de s'impliquer dans les élections professionnelles, car les représentants élus influencent les négociations sur les accords d'entreprise et les salaires. Il invite les salariés souhaitant se présenter à rejoindre le SYNEP CFE-CGC, syndicat porteur de propositions constructives, avant la date limite du lundi 10 novembre 2025 à 14h.

Evelyne CIMA (synep@synep.org)

2/2